

Les « QR codes » dans le viseur

Jean-Pierre Sueur a fait part de son inquiétude quant à l'installation de flashcodes sur les pierres tombales. Le sénateur du Loiret demande une réglementation.

Erwan Rousseau

Le sénateur socialiste du Loiret, Jean-Pierre Sueur, s'inquiète de l'apparition des « QR codes » dans les cimetières. Dans une question écrite au gouvernement, il y a plusieurs jours, il a exprimé son inquiétude vis-à-vis des QR codes (appelés aussi flashcodes), un type de codes-barres, qui s'apposent désormais aussi sur les tombes.

Préciser la réglementation

Le sénateur demande au ministre de l'Intérieur de « préciser la réglementation que doivent appliquer les maires en ce qui concerne l'éventuelle installation et les modalités de mise en œuvre de tels dis-



MÉMORIAL. Installés sur les pierres tombales, les flashcodes permettent de « présenter » le défunt. PHOTO D'ILLUSTRATION

positifs ».

Sous forme d'imprimé ou de petit carré en céramique, voire métal, celui-ci se colle sur la tombe. Une fois mis en place, n'importe quel smartphone équipé d'une application lisant les QR codes peut accéder à un mémorial en ligne, agrémenté de textes et photos.

Une possibilité qui préoccupe Jean-Pierre Sueur. « Les informations auxquelles renvoie le code peuvent facilement être modifiées à distance. »

Selon l'élu socialiste, ces nouvelles technologies dans les cimetières rendraient plus difficile « le contrôle du maire sur le respect de l'ordre public et de la dignité des lieux (absence de publicité commerciale ou de mentions contraires aux bonnes mœurs) ».

« En outre, contrairement aux épitaphes ou aux inscriptions gravées sur un monument funéraire, elles ne peuvent pas être lues immédiatement, puisqu'il faut recourir à

un smartphone ou à une tablette électronique pour y avoir accès ».

Un flop dans le Loiret

Mais les fabricants de ces « gadgets » se veulent rassurants : « C'est un moyen simple d'honorer la mémoire des défunts avec plus que quelques mots sur une pierre tombale », expliquait Stephen Nimmo, patron d'une société spécialiste des QR codes sur pierre tombale à la BBC, il y a plusieurs jours.

Et dans le Loiret, le phénomène semble marginal. voire inexistant. De l'aveu de professionnels des pompes funèbres, les « QR codes » ne se développent pas. « Il n'y a pas de demande », affirme un responsable dans une société orléanaise. « Les gens continueront à graver. Notre clientèle n'est pas au fait de ces nouvelles technologies ».

Aucune des sociétés de pompes funèbres du Loiret ne réalise ce service. Seules des entreprises indépendantes, via des sites Internet, le proposent. ■